|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Révision 1 du****Document C24/59-F** |
| **11 juin 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE ET DU PLAN FINANCIER DE L'UIT POUR LA PÉRIODE 2028-2031 |
| **Objet**Le Conseil est invité à commencer l'élaboration d'un projet de nouveau plan stratégique pour l'Union, en s'appuyant sur les contributions des États Membres et des Membres de Secteur, ainsi que celles des groupes consultatifs des Secteurs et d'établir un projet de nouveau plan stratégique coordonné quatre mois au plus tard avant la prochaine Conférence de plénipotentiaires.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **adopter** le projet de Résolution pertinent reproduit dans l'annexe concernant l'établissement d'un groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et de Plan financier pour la période 2028-2031.**Lien pertinent avec le plan stratégique**Conformément à la Constitution et à la Convention de l'UIT, le présent document vise à lancer l'élaboration des Plans stratégique et financier de l'Union pour la période 2028-2031.**Incidences financières**Les coûts liés à l'organisation d'une réunion d'une journée avec interprétation s'élèvent à 18 000 CHF et seront couverts par le budget pour 2024-2025. Les coûts liés à l'organisation des réunions de 2025 sont pris en compte dans ce même budget.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Article 11, numéro 74A*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/Constitution-F.pdf) *de la Constitution de l'UIT;* [*article 4, numéro 62A*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/Convention-F.pdf) *de la Convention de l'UIT;* [*Résolution 71*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022),* [*Décision 5*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) et* [*Décision 11*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-011-F.pdf) *(Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolution 1404*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/conf/S-CONF-CL-2021-PDF-F.pdf) *(2021) du Conseil* |

Considérations générales

1 Conformément à la Convention de l'UIT (article 4, numéro 62A), le Conseil "au cours de l'avant dernière session ordinaire du Conseil avant la Conférence de plénipotentiaires suivante, commence l'élaboration d'un projet de nouveau plan stratégique pour l'Union, en s'appuyant sur les contributions des États Membres et des Membres des Secteurs, ainsi que celles des Groupes consultatifs des Secteurs, et établit un projet de nouveau Plan stratégique coordonné quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires".

2 Conformément à la Constitution de l'UIT (article 11, numéro 74A), le Secrétariat général "prépare, avec l'assistance du Comité de coordination, et fournit aux États Membres et aux Membres des Secteurs les données concrètes éventuellement nécessaires à l'élaboration d'un rapport sur la politique et sur le plan stratégique de l'Union et coordonne la mise en œuvre dudit plan; ce rapport est communiqué aux États Membres et aux Membres des Secteurs, pour examen, au cours des deux dernières sessions ordinaires du Conseil qui précèdent la Conférence de plénipotentiaires".

3 Conformément au calendrier actuel, la session de 2025 du Conseil est "l'avant-dernière session" ordinaire.

4 Le projet de nouveau Plan stratégique, qui couvre la période 2028-2031, devra être posté sur le site web de la Conférence de plénipotentiaires de 2026 (PP-26) au moins quatre mois avant la date d'ouverture de la Conférence.

Procédure suivie pour l'élaboration des Plans stratégique et financier

5 À sa session de 2023 (voir le Document [C23/112](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0112/fr)), le Conseil a décidé que le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et de Plan financier (GTC‑SFP) serait créé en 2024, donnant ainsi le coup d'envoi, deux ans avant la Conférence de plénipotentiaires, du processus destiné à permettre de faire un point précis sur la situation actuelle et, en conséquence, à appuyer le travail d'élaboration des nouveaux Plans stratégique et financier. En outre, le Conseil a nommé M. Mansour Al-Qurashi (Arabie saoudite) à la présidence de ce groupe.

6 Compte tenu du processus suivi pour l'élaboration du Plan stratégique et du Plan financier pour 2024-2027, le Conseil est invité à commencer le travail de préparation en vue de l'établissement du GTC-SFP chargé d'élaborer les projets de Plans stratégique et financier, qui seront soumis au Conseil à sa session de 2026, pour examen et approbation, puis transmis pour adoption à la PP-26.

7 Afin de faciliter la décision du Conseil sur les mesures à prendre pour élaborer un projet de Plan stratégique et un projet de Plan financier de l'UIT pour la période 2028-2031, un projet de Résolution possible relative à la création d'un groupe de travail du Conseil est reproduit dans l'annexe du présent document.

**Annexe**: Projet de Résolution

ANNEXE

projet de nouvelle rÉsolution […]

Établissement du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le
Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2028-2031

Le Conseil de l'UIT,

considérant

que, en vertu du numéro 74A de la Constitution, le Secrétaire général est chargé de fournir les données nécessaires à l'élaboration d'un Plan stratégique,

considérant en outre

*a)* que, conformément au numéro 62A de la Convention, le Conseil est chargé de recevoir et d'examiner les données concrètes pour la planification stratégique qui sont fournies par le Secrétaire général comme indiqué au numéro 74A de la Constitution et, au cours de l'avant‑dernière session ordinaire du Conseil avant la Conférence de plénipotentiaires suivante, de commencer l'élaboration d'un projet de nouveau Plan stratégique pour l'Union, en s'appuyant sur les contributions des États Membres et des Membres des Secteurs, ainsi que celles des groupes consultatifs des Secteurs, et d'établir un projet de nouveau Plan stratégique coordonné quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires;

*b)* les dispositions de la [Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires, relative aux produits et charges de l'Union pour la période 2024-2027 et dont le *considérant en outre* souligne la nécessité d'assurer la coordination des planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT;

*c)* les principes directeurs régissant la création, la gestion et la cessation des activités des groupes de travail du Conseil énoncés dans la [Décision 11 (Rév. Bucarest, 2022)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-011-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires;

*d)* qu'à sa session de 2023 (voir le Document [C23/112](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0112/fr)), le Conseil a décidé d'établir, en 2024, le Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP),

décide

d'établir un groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, qui seront examinés par le Conseil à sa session de 2026 et présentés par ce dernier à la Conférence de plénipotentiaires qui se tiendra en 2026 (PP-26). Ce Groupe de travail (GTC-SFP), ouvert à la participation des États Membres et des Membres des Secteurs, aura le mandat suivant:

a) identifier, avec l'aide du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux, les sources d'information à utiliser dans l'élaboration des projets de Plan;

b) examiner le rapport sur la mise en œuvre du concept d'une UIT unie dans l'action (voir le Document [C24/17](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0017/fr)), ainsi que les contributions reçues pendant la session 2024 du Conseil, afin d'élaborer le projet de Plan stratégique et en faire rapport à la Conférence de plénipotentiaires de 2026 (PP-26);

c) élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, en vue de les présenter au Conseil à sa session de 2026;

d) formuler une recommandation à l'intention du Conseil, à sa session de 2025, au sujet du montant préliminaire de l'unité contributive;

e) poursuivre le travail de mise en correspondance des Résolutions et des Décisions en vue d'harmoniser les résultats de la Conférence de plénipotentiaires;

f) poster sur le site web de la PP-26 un projet de nouveau Plan stratégique coordonné quatre mois avant la Conférence de plénipotentiaires;

g) poursuivre, si nécessaire, ses discussions sur le Plan financier jusqu'à la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra avant la PP-26;

h) proposer des solutions pour établir un lien entre les projets de Plans stratégique et financier d'une part et les plans opérationnels et les budgets biennaux d'autre part, conformément aux principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et aux dispositions de la Résolution 151 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée "Amélioration de la gestion axée sur les résultats à l'UIT";

i) travailler en coordination étroite avec les autres groupes de travail du Conseil et les groupes consultatifs des Secteurs qui pourront examiner des questions relatives au projet de Plan stratégique et au projet de Plan financier,

charge le Secrétaire général, avec l'appui du Vice-Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux

de fournir l'appui et la documentation nécessaires pour le fonctionnement du GTC-SFP,

invite les membres, les Groupes de travail du Conseil, les fonctionnaires élus et les groupes consultatifs des Secteurs

à fournir toutes les contributions et toute l'assistance nécessaires à l'élaboration du projet de Plan stratégique et du projet de Plan financier et à utiliser pleinement les moyens électroniques.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_